

	9. REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE JOUEUR DE MOINS DE 18 ANS (référence date de naissance) 1^{ère} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois
Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence)	23 JOURS minimum (pas de requalification possible avant le 4e week-end post-commotion)
Durée effective d'arrêt du sport avec contact	Les 23 jours d'arrêt de compétition correspondent à 23 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)**
Protocole de reprise du Rugby	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8** et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ* : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est parvenu au pallier 4 du PRJ* sans réapparition des symptômes : Avis médical obligatoire (généraliste ou médecin du sport). Objectif = vérification de la récupération de la commotion. Si celle-ci est constatée, le médecin délivre un certificat de non contre-indication à la reprise du rugby en compétition.</p> <p>NB : Le médecin consulté doit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la disparition des symptômes initiaux de la commotion - Vérifier la non ré-apparition des symptômes à l'effort (au cours des palliers du PRJ*) - Vérifier que le reste de l'examen médical est normal. - Valider la possibilité de reprise du rugby avec contact à l'entraînement (= pallier 5 du PRJ*), à partir de J23 post-commotion. <p>4/ Reprise du rugby avec contact est donc possible si et seulement si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disparition totale de symptômes de commotion et non réapparition à l'effort lors des paliers du PRJ* - Jouer au-delà de J23** - Présentation d'un certificat de non contre-indication à la reprise du rugby en compétition. <p>NB : La susceptibilité des plus jeunes impose ce délai de 23 jours sans compétition, quelle que soit la gravité de la commotion. Donc au mieux match le 4e week-end après la commotion.</p>
Suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation médicale obligatoire pour délivrance du certificat médical de non contre indication à la reprise de l'activité rugby en compétition. - Durant la 1ere semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu. - Au-delà de 10 jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.

	9. REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE
	JOUEUR DE MOINS DE 18 ANS (référence date de naissance)
	2ème commotion cérébrale dans les 12 derniers mois
Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence)	Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise
Durée effective d'arrêt du sport avec contact	42 jours
Protocole de reprise du Rugby	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8** et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ* : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est au pallier 4 du PRJ* sans ré-apparition des symptômes: Avis spécialisé avant de reprendre l'activité rugby avec contact,</p>
Suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation obligatoire non urgente auprès d'un médecin spécialiste en commotion cérébrale pour délivrance du certificat médical de non contre indication à la reprise de l'activité rugby en compétition. - Durant la 1ere semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu. - Au-delà de 10 jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.

	9. REGLES FEDERALES FFR EN SECTEUR AMATEUR POUR UN JOUEUR COMMOTIONNE
	JOUEUR DE MOINS DE 18 ANS (référence date de naissance)
	3ème commotion cérébrale dans les 12 derniers mois :
Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence)	Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise
Durée effective d'arrêt du sport avec contact	Laissée à l'appréciation du spécialiste (minimum 180 jours)
Protocole de reprise du Rugby	<p>1/ Une semaine de repos complet (physique).</p> <p>2/ A partir de J8 et si disparition des symptômes de commotion cérébrale, reprise progressive de l'activité physique sans contact (protocole PRJ : si réapparition des symptômes, arrêt du pallier en cours et nouvel essai 24h après).</p> <p>3/ Lorsque le joueur est au pallier 4 du PRJ* sans ré-apparition des symptômes: Avis spécialisé avant de reprendre l'activité rugby avec contact,</p>
Suivi médical	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation obligatoire non urgente auprès d'un médecin spécialiste en commotion cérébrale pour délivrance du certificat médical de non contre indication à la reprise de l'activité rugby en compétition. - Durant la 1ere semaine : Informer le joueur et sa famille de consulter immédiatement le médecin ou un service d'urgences si aggravation des symptômes entre la commotion et l'avis médical prévu. - Au-delà de 10 jours : Si persistance des symptômes, prendre un avis médical.
	<p>Le présent document est à votre disposition sur le site de la FFR</p> <p>La licence est bloquée dès la saisie du CARTON BLEU sur OVAL-E 2 par l'arbitre.</p> <p>Le déblocage de la licence se fera par la commission médicale de la Ligue Régionale après dépôt par le joueur du certificat médical de non contre indication à la pratique du rugby en compétition auprès de la commission médicale de la Ligue Régionale.</p> <p>*PRJ : Protocole de Retour au Jeu (Cf annexe)</p> <p>**Tous les délais sont calculés en prenant comme point de départ J0 = jour de la commotion</p>